

Dossier d'inscription à la sélection pour la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant Session 2026/Rentrée 2027



**Institut de Formation Georges Daumezon
de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération Lilloise**

**1 rue de Lommelet – BP 4
59871 SAINT-ANDRÉ CEDEX**

☎ : 03 28 37 45 60 ☎ : 03 28 37 45 69

Mail : institut.daumezon@ghtpsy-npdc.fr

Site : www.institut-formation-daumezon.fr



*Les conditions générales de formation sont disponibles sur notre site www.institut-formation-daumezon.fr /
Rubrique L'IFGD / Qualité.*

Sommaire

Calendrier de la sélection pour l'entrée à l'IFAS	3
Demi-journée portes ouvertes	3
Préparation à l'épreuve de sélection pour l'entrée en IFAS	3
Présentation de l'Institut.....	4
Situation de handicap	6
Conditions d'accès à la formation	6
Les épreuves de sélection.....	8
La formation.....	9
Coût de la formation	12
Aides financières.....	14

Annexes

<u>Annexe 1</u> : Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation des blocs de compétences	15
<u>Annexe 2</u> : Formulaire d'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFAS	16
<u>Annexe 3</u> : Questionnaire de financement	17
<u>Annexe 4</u> : Liste des pièces à fournir	19

Calendrier de la sélection pour l'entrée à l'IFAS

La sélection pour l'entrée en IFAS est régie par l'[arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture](#).

Date limite de dépôt du dossier de candidature (formulaire d'inscription en [Annexe 2](#))

Vendredi 2 octobre 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Entretien

Entre le 12 octobre et le 6 novembre 2026.

Affichage des résultats

Mardi 17 novembre 2026 à 10h

Date limite de confirmation d'inscription :

Jeudi 19 novembre 2026 minuit (**En respect de la réglementation en vigueur, le candidat a un délai de 48 heures après la réception du courrier pour confirmer son entrée en formation**)

Le dossier de candidature est à déposer ou à envoyer à :

Institut de Formation G. DAUMEZON
1 rue de Lommelet - BP 4
59871 Saint-André-Lez-Lille cedex

Demi-journée portes ouvertes

Le Samedi 12 septembre 2026 de 9h à 12h30 : Demi-journée portes ouvertes qui se déroulera au :
1 rue de Lommelet – 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE (site de l'EPSM de l'agglomération lilloise)

Préparation à l'épreuve de sélection pour l'entrée en I.F.A.S.

Une préparation à l'épreuve de sélection pour l'entrée en I.F.A.S. est organisée dans notre Institut, du 21 au 23 Septembre 2026 selon 2 modalités différentes en fonction de la situation du candidat :

- **d'une durée de 16h au tarif de 132 €** pour les candidats titulaires du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française ou titulaire d'une équivalence du grade du baccalauréat ou inscrits en classe de terminale pour l'année scolaire en cours, qui sont **dispensés de la rédaction d'un document manuscrit d'environ 10 lignes avant le passage de l'entretien**.
- **d'une durée de 17h30 au tarif de 144 €** pour les autres candidats avec une **préparation supplémentaire à la rédaction du document manuscrit** relatant, au choix du candidat et en lien avec les attendus de la formation, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel

Ce cycle de formation s'adresse à tout candidat souhaitant se préparer au remplissage de son dossier de candidature, à l'entretien d'admission et aux études d'aide-soignant et le cas échéant, à la rédaction du document manuscrit avant le passage de l'entretien.

Si vous voulez optimiser vos chances de réussite, n'hésitez pas à vous y **inscrire avant le jeudi 17 Septembre 2026**. Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site www.institut-formation-daumezon.fr

Présentation de l'Institut

L'Institut de Formation G. Daumazon est PUBLIC ; il fait partie de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise situé à Saint-André-Lez-Lille.

L'Institut est certifié NF 214 et QUALIOPI et s'engage à :

1 - mettre en œuvre les moyens théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition des 11 compétences du métier d'aide-soignant. (Mesure : Taux de réussite au Diplôme d'Etat / Nombre d'élèves présentés aux sessions de janvier et mai)

2 - ce que chaque élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique individuel et collectif dans ses apprentissages. (Mesure : Traçabilité de tout suivi dans logiciel BL Formation, deux entretiens individuels et deux visites de stage)

3 - ce que chaque élève puisse exprimer sa satisfaction sur la qualité des dispositifs pédagogiques mis en place à chaque fin de semestre (Mesure : Questionnaires auprès des étudiants)

Il assure la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier, au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme de cadre de santé.

Le nombre d'élèves aides-soignants admis à entrer en formation est de 45 dont :

➤ Des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, à hauteur de 20 % de la capacité d'accueil soit au minimum 9. En revanche, les places attribuées à ces candidats qui ne seraient pas pourvues à l'issue de la sélection peuvent être reversées sur le recrutement des autres candidats.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- ✚ Justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté de services en équivalent temps plein*
- ✚ Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 h « Participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée » et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein*

** Services effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes*

➤ Le(s) candidat(s) ayant bénéficié d'un report d'admission pour la rentrée de janvier 2027 (**nombre à confirmer**).

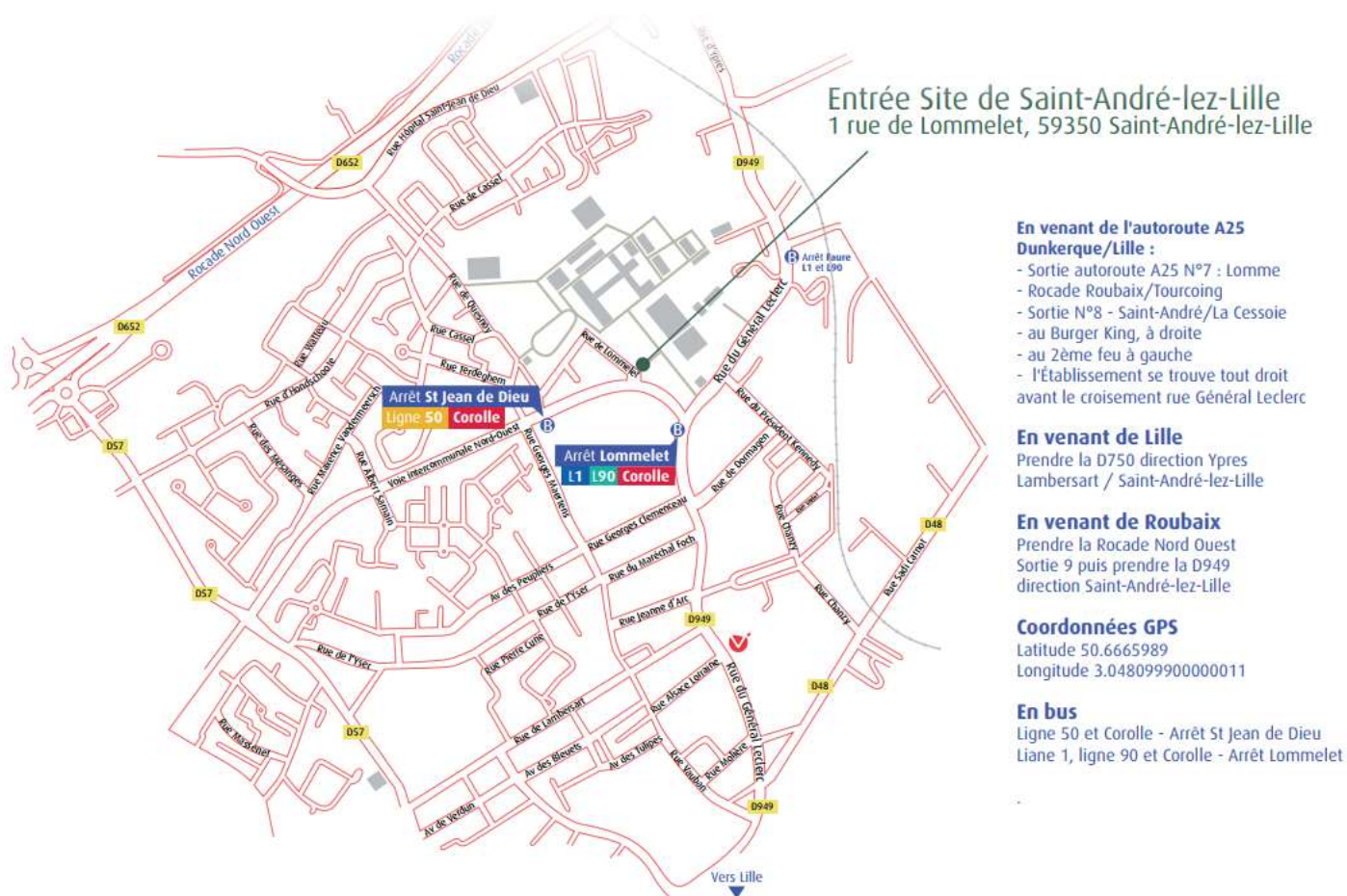
Les candidats en formation partielle suite à une VAE seront admis hors capacité d'accueil.

La formation est animée par un Directeur et 2 cadres de santé infirmiers permanents.

Des intervenants extérieurs (psychologue, ergothérapeutes, ...) participent à l'enseignement théorique.

Les stages se déroulent dans les établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, de la région des Hauts-de-France, et principalement de la métropole lilloise.

La formation théorique se déroule sur le site de l'EPSM de l'agglomération lilloise – Institut de formation G.Daumezon : 1 rue de Lommelet à Saint-André-Lez-Lille.



L'institut comprend des salles de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, une salle de simulation et une salle informatique.



L'EPSM de l'agglomération lilloise met également à disposition son centre de documentation.



Les élèves peuvent prendre le repas de midi au self-service du personnel de l'Etablissement hospitalier ou au foyer étudiants, bâtiment centre culturel sur le site de Lommelet.



L'Institut est desservi par les lignes de bus 50 et Corolle (arrêt St Jean de Dieu), la Liane 1, ligne 90 et Corolle (arrêt Lommelet), ainsi que la gare SNCF.

Il ne dispose pas d'internat ; l'hébergement est possible chez des particuliers (recueil de petites annonces disponible au secrétariat).

Situation de handicap

Si vous bénéficiez de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez dès à présent prendre contact avec notre référente handicap, Mme Johanne SANCHEZ – Tél : 03.28.37.45.62 - johanne.sanchez@ghttpsy-npdc.fr

Aussi, **pensez à vérifier que votre notification de la MDPH est toujours valable** et/ou à réaliser les formalités auprès de la MDPH dans un délai raisonnable de 4 mois minimum avant le début de la formation.

Afin d'anticiper la mise en œuvre de l'aménagement de l'épreuve de sélection et/ou de votre formation dans le cadre d'un handicap, demandez au médecin agréé, à votre médecin et/ou autre professionnel de santé le cas échéant, un certificat de préconisations concernant votre situation.

Notre politique d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap a pour objectif de favoriser l'accessibilité à la formation et l'intégration aux métiers de la santé (infirmier, aide-soignant, cadre de santé) de toute personne en situation de handicap, pérenne ou ponctuelle, dans la limite de la compatibilité avec les aptitudes physiques et psychologiques qu'impose l'exercice de la profession. Celle-ci est téléchargeable sur notre site.

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé(e) de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme n'est requise.
- Posséder les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe de l'arrêté du 7 avril 2020 à savoir :

Attendus	Critères
✓ Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.	• Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
✓ Qualités humaines et capacités relationnelles.	• Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit. • Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer. • Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
✓ Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	• Maîtrise du français et du langage écrit et oral. • Pratique des outils numériques.
✓ Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	• Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables. • Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.
✓ Capacités organisationnelles	• Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.

L'admission en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'effectue en fonction du rang de classement suite à la sélection.

Remarques :

➤ Sont dispensés de l'épreuve de sélection les **agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :**

- justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes ou
- justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes

Quel que soit le mode d'accès à la formation, **20 % des places leur sont réservées** soit minimum 9. Les places non pourvues sont réattribuées aux autres candidats. Toutefois, lorsque ces personnes accèdent à la formation par la validation des acquis de l'expérience, leur formation est comptabilisée hors capacité d'accueil.

L'admission définitive dans un Institut de Formation d'Aides-Soignants est subordonnée à la production :

- d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant, **au plus tard le jour de la rentrée**
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, **avant la date d'entrée au premier stage.**

Les épreuves de sélection

Les épreuves de sélection sont destinées à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Elles comprennent :

- **L'examen du dossier du candidat** déposé directement auprès de l'Institut : ce dossier doit être complet à la date limite de dépôt (Cf Liste des pièces à fournir en [Annexe 4](#)) mais ne sera pas vérifié lors du dépôt car la complétude de celui-ci constitue un des éléments de la sélection.
- **Un entretien avec le jury d'admission** composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un cadre formateur de l'Institut : cet entretien d'une durée de 15 à 20 minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.
- **La rédaction d'un document manuscrit d'environ 10 lignes avant le passage de l'entretien. Ne sont pas concernés par cette épreuve les candidats remplissant les conditions suivantes :**
 - o être titulaire du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française
 - o être titulaire de l'équivalence du grade de baccalauréat
 - o être inscrit en classe de terminale pour l'année scolaire en cours.

Ce document manuscrit relate, au choix du candidat et en lien avec les attendus de la formation, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel.

Les candidats aux épreuves présentant un handicap peuvent demander un aménagement des conditions du déroulement de l'entretien. Ils peuvent adresser leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et en informent l'Institut de Formation.

Ils peuvent également contacter le référent handicap de l'Institut (voir page 6).

A l'issue des épreuves de sélection, le jury établit une liste de classement. L'admission des candidats s'effectue en fonction de leur rang de classement. Cette liste comprend donc une liste principale et une liste complémentaire :

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats.

LES RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Cependant, le directeur de l'Institut peut accorder pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un **report pour l'entrée en scolarité dans l'Institut de formation :**

- **Soit, de droit**, en cas de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, du rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.
- **Soit de façon exceptionnelle**, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report doit, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

La formation

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Date du début de formation : Jeudi 7 Janvier 2027

Date de fin de formation : Vendredi 10 Décembre 2027

La formation conduit à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant.

➤ Définition du métier :

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci (rôle propre), conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du Code de la Santé Publique.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

5 blocs de compétences définis :

Bloc 1 : *Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.*

Bloc 2 : *Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.*

Bloc 3 : *Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.*

Bloc 4 : *Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.*

Bloc 5 : *Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.*

➤ Durée et caractéristiques de la formation

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 22 semaines, soit 770 heures,
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines, soit 770 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 4 semaines de congés, la scolarité à l'IFAS G. Daumazon débutant en Janvier.

➤ Modules de formation et stages (dans le cursus complet de formation)

La formation théorique et pratique comprend 10 modules (693h), un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (35h), des travaux personnels guidés (35h) et un suivi pédagogique individualisé (7h).

L'enseignement théorique est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques.

Les modules de formation

Ils correspondent à l'acquisition des 11 compétences du diplôme :

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 h)

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21 h)

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77 h)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182 h)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 h)

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 h)

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35 h)

Module 9 : Traitement des informations (35 h)

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70 h)

Les stages

Les stages sont au nombre de 4 :

- 3 stages de 5 semaines (175 heures)
- 1 stage de 7 semaines (245 heures) en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ils sont réalisés dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

► Possibilités de dispenses

Des **équivalences de compétences**, de blocs de compétences ou des **allègements partiels ou complets** de certains modules de formation sont accordées automatiquement aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

Diplôme ou titre Blocs de compétences Modules	1		2			3		4	5	
	1 (147h)	2 (21h)	3 (77h)	4 (182h)	5 (35h)	6 (70h)	7 (21h)	8 (35h)	9 (35h)	10 (70h)
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture : - Référentiel 2006 - Référentiel 2021	84h 70h	14h 7h	28h 14h	70h 56h	disp disp	disp disp	21h disp	disp disp	disp disp	35h disp
Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale	147h	disp	21h	161h	35h	21h	21h	35h	disp	35h
Diplôme d'Etat d'Ambulancier : - Référentiel 2006 - Référentiel 2022	147h 126h	21h 14h	35h disp	168h 147h	disp disp	21h 21h	21h 21h	21h 7h	14h disp	49h 35h
Bac Pro SAPAT - Services Aux Personnes et Aux Territoires (Référentiel 2011 ou 2022)	disp	disp	77h	182h	35h	disp	disp	35h	35h	70h
Bac Pro ASSP - Accompagnement, Soins et Services à la Personne : - Référentiel 2011 - Référentiel 2022	disp disp	disp disp	77h 56h	182h 182h	35h 21h	disp disp	disp disp	disp disp	disp disp	disp disp
Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles	98h	disp	77h	182h	disp	disp	21h	35h	28h	49h
Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social	98h	14h	77h	182h	35h	35h	21h	disp	14h	49h
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social : - Référentiel 2016 - Référentiel 2021	98h 98h	14h 14h	77h 63h	161h 161h	35h disp	disp disp	21h 21h	35h 21h	disp disp	35h disp

➤ **Modalités d'évaluation (cf [Annexe 1](#)) :**

Evaluation des modules de formation :

Plusieurs types d'épreuves sont organisés : épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle. Les modalités d'évaluation et de validation de chaque module de formation sont définies en [Annexe 1](#). L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut y avoir de compensation entre module.

Evaluation des stages cliniques :

- Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.
- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.
- Chacun des 3 premiers stages doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.
- Le 4^{ème} et dernier stage doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'Aide-Soignant.

Eventuel cursus partiel de formation

Diplôme ou titre	Durée formation clinique (semaines)
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture : (Référentiel 2006 ou 2021)	7
Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale	17
Diplôme d'Etat d'Ambulancier : - Référentiel 2006 - Référentiel 2022	17 14
Bac Pro SAPAT - Services Aux Personnes et Aux Territoires (Référentiel 2011 ou 2022)	14
Bac Pro ASSP - Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Référentiel 2011 ou 2022)	10
Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles	17
Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social	17
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social : (Référentiel 2016 ou 2021)	12

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'Institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Coût de la formation

Sous réserve de modification du cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France dans la prise en charge du coût de la formation aide-soignante et/ou la détermination d'un nombre d'élèves bénéficiaires/promotion, le cadre d'intervention est le suivant :

La Région prend en charge la totalité du coût de la formation pour :

- **Les élèves :**
 - o ***En poursuite d'études sans interruption*** quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) ;
 - o ***Avec interruption de scolarité*** quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir :
 - *Les étudiants ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale ;*
 - *Les étudiants dont le service civique a débuté moins d'un an après la fin de leur formation initiale ET qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.*
- **Les demandeurs d'emploi et les salariés en emploi précaire**, inscrits ou non à France Travail, indemnisés ou non par l'assurance chômage :
 - o ***Sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail, ou avec un contrat de travail précaire*** (CDD y compris de la fonction publique, contrat de travail temporaire...) jusqu'à l'entrée en formation ;
 - o ***Salarié ayant un CDI de 87h/mois ou moins ;***
 - o ***Demandeur d'emploi ayant fait l'objet d'un licenciement après la clôture des inscriptions*** (hors abandon de poste assimilé à une démission) [soit le 02/10/2026](#) ;
 - o ***Personne titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation achevé avant l'entrée en formation***
- **Les Démissionnaires d'un CDI de plus de 87 heures/mois uniquement dans le cadre de démissions légitimes** conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur et **les Salariés démissionnaires entrant dans le dispositif « Démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnelle a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection** [soit le 02/10/2026](#)
- **Personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP**
- **Militaires en fin de contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution** (excepté les militaires de carrière, code de la défense, Articles L.4132-1 à L.4132-12)

Le principe de gratuité s'applique à la formation suivie en cursus complet ou partiel ainsi qu'en redoublement.

Les frais pédagogiques (tarif 2027 : 7 334,00 €) **sont à régler par l'employeur ou un O.P.C.O. ou par l'étudiant lui-même pour les personnes suivantes :**

- **Les Travailleurs non-salariés** (autoentrepreneur, commerçant, profession libérale,...) ;
- **Les Personnes ayant signé une rupture conventionnelle d'un CDI** après la date de clôture d'inscription [soit le 02/10/2026](#) ;
- **Les Non-actifs non-inscrits à France Travail** (retraité(e)...)
- **Les Travailleurs salariés** (CDI de plus de 87h/mois, personne en congé parental, personne en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée, agent de la fonction publique, salarié ou agent de la fonction publique en disponibilité inscrit ou non à France Travail....) ;
- **Les Personnes accompagnées dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** *sauf cas particuliers à savoir personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP* ;
- **Les candidats étrangers non en règle de leurs obligations pour étudier sur le territoire national** (pas de titre de séjour valide ou de preuve de dépôt de demande dans le cas de renouvellement)

Remarques :

- En cas de prise en charge financière partielle quel que soit le motif (absences de l'élève, financement partiel de l'OPCO, ...) le solde restant dû sera à acquitter par l'élève
- Toute formation commencée est due en totalité.

Autre frais : le coût des tenues de stage *A titre indicatif : 48,00 € en 2026 pour un trousseau de 2 tuniques et 2 pantalons (obligatoire)* - L'institut demande en effet aux élèves d'acquiescer un trousseau de 2 tenues de stage (2 tuniques et 2 pantalons) et si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour un trousseau de 3 tuniques et 3 pantalons. Une société sera présente à l'Institut courant janvier pour une prise de taille et commande éventuelle. Les informations vous seront communiquées lors de la rentrée.

Tarif par module en 2027 :

Module 1 : 1 540,14 €
Module 2 : 220,02 €
Module 3 : 806,74 €
Module 4 : 1 906,84 €
Module 5 : 366,70 €
Module 6 : 733,40 €
Module 7 : 220,02 €
Module 8 : 366,70 €
Module 9 : 366,70 €
Module 10 : 733,40 €

Un questionnaire de financement est joint à ce dossier en [Annexe 3](#) afin de déterminer si votre situation vous rend éligible à la prise en charge régionale. **Celui-ci doit être rendu obligatoirement avant les épreuves de sélection, accompagné des pièces justificatives.**

Aides financières

Il est conseillé à tout candidat âgé de 16 à 25 ans de se rapprocher de la mission locale de son secteur.

Si vous êtes jeune en poursuite d'études (certificats de scolarité les années précédant votre entrée en formation aide-soignante), vous pourrez déposer, après la réussite aux épreuves de sélection, une demande de bourse sur le site : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> Tel : 0 800 02 60 80 Mail : bess@hautsdefrance.fr

Si vous êtes demandeur d'emploi, non-indemnisé par l'assurance chômage, quel que soit votre âge, vous pourrez déposer une demande de rémunération Région auprès de l'ASP.

Les éléments permettant de déterminer votre situation sont communiqués à l'Institut via le questionnaire de financement transmis dans ce dossier. Par conséquent, **si vous pouvez prétendre à cette rémunération, le formulaire de demande vous sera adressé une fois votre entrée en formation confirmée.**

Si vous êtes demandeur d'emploi, indemnisé par l'assurance chômage, quel que soit votre âge, vous ne pourrez pas prétendre à la bourse d'études sanitaires et sociales ni à la rémunération de la Région.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation des blocs de compétences

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10-Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 : Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11-Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

Formulaire d'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFAS
Session 2026/Rentrée 2027 - Dossier à retourner avant le 02/10/2026 minuit

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

Date et lieu de naissance: à sexe: H ☐ F ☐
 (cochez la case correspondante)

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Fixe : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Mail :

RQTH ou Situation d'Handicap ☐ (Réfèrent handicap de l'Institut : joanne.sanchez@ghtpsypnpsdc.fr ☎ 03.28.37.45.62)

TITRE D'INSCRIPTION (cochez la case correspondante)

☐ **Formation initiale (poursuite d'études) :**

Dernières études suivies et date :

☐ **Formation professionnelle continue**

Activité actuelle :

 Ou Demandeur d'emploi inscrit à France travail ☐
NIVEAU D'ETUDES (conditionnant l'épreuve de sélection)

☐ Titulaire du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française

Nom et date d'obtention

☐ Titulaire de l'équivalence du grade de baccalauréat

Nom et date d'obtention

☐ Inscrit en classe de terminale pour l'année scolaire en cours

☐ Titulaire d'un(d') autre(s) diplôme(s)

Nom et date d'obtention

☐ Aucun diplôme

Publication sur le site internet des résultats de la sélection organisée en vue de l'entrée à l'Institut de formation d'Aides-Soignants / Session 2026 :

☐ OUI

☐ NON

J'accepte sans réserve le règlement qui régit la sélection pour l'entrée en formation.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A le ____/____/2026

Signature :

Annexe 3

QUESTIONNAIRE / FINANCEMENT IFAS 2027 (nouveaux élèves – épreuve de sélection)

à compléter obligatoirement pour le suivi des modalités de financement de votre formation et à renvoyer accompagné IMPERATIVEMENT du document demandé (fluoté en jaune) :

☐ MADAME ☐ MONSIEUR NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE :

PRENOM : Né(e) le ____/____/____

PROMOTION : Aides-Soignants 2026

Quelle est votre situation actuelle ?

ELEVE ou ETUDIANT : (cochez une des cases ci-après et joindre le justificatif demandé)

☐ **Elève ou étudiant en poursuite d'études** sans interruption de scolarité quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) : **Fournir un certificat de scolarité de l'année 2025-2026**

☐ **Elève ou étudiant avec interruption de scolarité**, ayant achevé votre formation initiale moins d'un an ou une année scolaire) avant le démarrage de la formation, inscrit ou non à la Mission locale ou France Travail :

Fournir un certificat de scolarité de l'année 2024-2025

☐ **Elève ou étudiant avec interruption de scolarité** dont le service civique a débuté moins d'un an après la fin de votre formation initiale ET s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation :

Fournir le dernier certificat de scolarité et une attestation de service civique

DEMANDEUR D'EMPLOI OU SALARIE EN EMPLOI PRECAIRE, inscrit ou non à France Travail, indemnisé ou non par l'assurance chômage : (cochez une des cases ci-après et joindre le justificatif demandé)

☐ **Demandeur d'emploi sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail, ou avec un contrat de travail précaire** (CDD y compris de la fonction publique, contrat de travail temporaire...) jusqu'à l'entrée en formation :

Fournir un justificatif de France Travail ou attestation sur l'honneur si non inscrit à France Travail,

Une copie du contrat de travail le cas échéant.

☐ **Salarié ayant un CDI de 87h/mois ou moins** : **Fournir une copie du contrat de travail.**

☐ **Demandeur d'emploi ayant fait l'objet d'un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste assimilé à une démission) soit le 02/10/2026 :**

Fournir un justificatif de France Travail ou attestation sur l'honneur si non inscrit à Pôle emploi, une copie de la décision de licenciement

☐ **Personne titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation achevé avant l'entrée en formation**

Fournir une copie du contrat d'apprentissage

☐ **DEMISSIONNAIRE D'UN CDI** : Démissionnaire d'un CDI de plus de 87 heures/mois uniquement dans le cadre de **démissions légitimes** conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur et **les Salariés démissionnaires entrant dans le dispositif « Démission-reconversion »** dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnelle a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection (**processus engagé avant le 02/10/26**) **Fournir un justificatif de France Travail, Justificatif du dispositif « Démission-reconversion » le cas échéant.**

☐ **PERSONNE BENEFICIAIRE D'UN CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)** : Personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut pas bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP

Fournir un justificatif de France Travail

☐ **MILITAIRES SOUS CONTRAT EN RECONVERSION** : Militaires en fin de contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution (excepté les militaires de carrière, code de la défense, Articles L.4132-1 à L.4132-12)

Fournir une attestation de l'institution

Renseignements complémentaires :

Date d'inscription à France Travail (Jour/Mois/Année) :/...../.....

Lieu du Pôle Emploi dont vous dépendez :

Email de votre conseiller (si vous le connaissez) :

Catégorie : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6

Précisez votre numéro d'identifiant :

Etes-vous indemnisé(e) par Pôle Emploi ? ☐ OUI ☐ NON

PUBLIC NON ELIGIBLE A UNE PRISE EN CHARGE REGIONALE : (cochez une des cases ci-après et joindre le justificatif demandé)

☐ **Travailleur non-salarié** (autoentrepreneur, commerçant, profession libérale,...)

Précisez :

☐ **Personne ayant signé une rupture conventionnelle d'un CDI** après la date de clôture d'inscription [le 02/10/2026](#)

Précisez :

☐ **Non-actif non-inscrit à France Travail** (retraité(e)...)

Précisez :

☐ **Travailleur salarié** (CDI de plus de 87h/mois, personne en congé parental, personne en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée, agent de la fonction publique, salarié ou agent de la fonction publique en disponibilité inscrit ou non à France Travail....)

Précisez votre emploi actuel :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

☐ **Personne accompagnée dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** *sauf cas particuliers à savoir personne dont le CSP prend fin avant l'entrée en formation ou qui ne peut bénéficier d'une prise en charge complète de leur parcours via le CSP*

☐ **Candidat étranger non en règle de ses obligations pour étudier sur le territoire national** (pas de titre de séjour valide ou de preuve de dépôt de demande dans le cas de renouvellement)

Renseignements complémentaires :

Avez-vous eu un accord de financement ? ☐ OUI ☐ NON

☞ **Quel est votre organisme financeur : Fournir une attestation de prise en charge**

☐ votre employeur

☐ un OPCO (opérateur de compétences) :

.....

Précisez le cas échéant le nom de la personne chargée du suivi de la formation :

.....

Tél :

Adresse mail :

☞ Si non, **Fournir une attestation de financement personnel de votre formation**

Commentaire éventuel :

.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées sur ce document.

Fait à..... Le ____/____/2026

Signature du candidat :

2/2

Liste des pièces à fournir

LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT OBLIGATOIREMENT COMPORTER (imprimé à joindre au dossier d'inscription) :

ATTENTION : LA COMPLETUDE DU DOSSIER EST UN DES ELEMENTS DE LA SELECTION.

NOM :PRENOM :

	Pièces à fournir	Réservé au candidat	Réservé à l'IFSI
DOSSIER DE SELECTION	PIECES OBLIGATOIRES		
	Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou pour les ressortissants étrangers un titre de séjour valide à l'entrée en formation		
	Une lettre de motivation manuscrite		
	Un curriculum vitae		
	PIECES A AJOUTER EN FONCTION DE LA SITUATION DU CANDIDAT		
	<u>Le cas échéant</u> : Attestation d'inscription en classe de terminale		
	Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français <u>selon la situation du candidat</u> .		
	<u>Le cas échéant</u> : copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.		
	<u>Selon situation du candidat</u> : attestations de travail , accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'(des) employeur(s).		
	<u>Pour les ressortissants hors UE</u> : une attestation du niveau de langue française requis B2 du cadre européen.		
DOSSIER ADMINISTRATIF	Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...)		
	<u>Le cas échéant</u> : une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant.		
	Formulaire d'inscription en page 17		
	Questionnaire de financement en page 18		
	2 enveloppes auto-collantes libellées à vos nom et adresse, format 22 x 16.5 cm (format demi-A4) affranchies au tarif postal en vigueur pour envoi en Recommandé avec Accusé de Réception au tarif R1 en vigueur (poids maximum 20g) ; <u>Recommandations :</u> * ne pas utiliser d'enveloppes pré-timbrées, le papier glacé est plus lourd que le papier ordinaire faisant passer le poids de la lettre à plus de 20g. * Coller uniquement une vignette au tarif en vigueur (n'apposer aucune date et aucun niveau de recommandé). 2 bordereaux recommandés avec avis de réception à retirer à la Poste et à compléter. Attention : Ne pas coller les bordereaux sur les enveloppes :		

Expéditeur
Institut de formation G. Daumezon
BP 4
59871 SAINT-ANDRE CEDEX



Destinataire
Votre Nom,
prénom et
adresse